

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Nous avons fait ce choix pour les sérieux problèmes que peuvent causer certaines nouvelles technologies aux enfants. Nous avons constaté plusieurs choses :

- Après un long moment de télévision, d'utilisation de l'ordinateur ou d'une console de jeux, nous ressentons des « douleurs » aux yeux, nous sommes fatigués, parfois un peu agressifs... Si nos parents ne nous disent pas d'arrêter, il n'y a rien pour nous rappeler que nous dépassons un temps raisonnable d'utilisation.

Le temps moyen d'utilisation de la télévision par les enfants de 5 à 15 ans est de 3h30 par jour et même plus en fin de semaine (source www.mediametrie.fr). Et il faut ajouter le temps passé à jouer sur les consoles et les ordinateurs (Internet, jeux...).

- Beaucoup d'enfants ont un téléviseur dans leur chambre, avec accès aux chaînes télés ou simplement pour jouer avec une console : ils peuvent alors sans problème accéder à des contenus non adaptés et l'utiliser trop longtemps.

- Quand on allume la télévision et qu'il y a un film ou une émission en cours, nous ne savons pas toujours s'ils sont adaptés à notre âge, s'il n'y a pas de scènes de violence... car l'avertissement qui l'indique n'apparaît très souvent qu'au début du programme et n'est plus visible après.

Cela est encore plus le cas quand on reçoit des chaînes étrangères, par le câble ou le satellite.

Ce défaut d'avertissement existe aussi pour les journaux télévisés (même si le présentateur prévient parfois de la violence d'un reportage quelques secondes avant qu'il ne passe). L'article 17 de la convention des droits de l'enfant dit que *nous avons le droit à l'information* mais il dit aussi que *l'état doit nous protéger contre les informations qui pourraient nous nuire*. Or nous sommes beaucoup à regarder le journal télévisé avec nos parents !

- quand on achète un jeu vidéo, une notice nous mettant en garde des risques d'utilisation est bien présente dans la boîte ; mais elle est toute petite, difficile à lire et donc souvent jetée rapidement.

Et la phrase qui s'affiche à l'écran quand on allume le jeu n'apparaît qu'un très court instant et ne fait que nous inviter à lire la notice ou à aller sur Internet. Qui le fait ?

Sommes-nous informés correctement de tous les risques : devenir "accro" au jeux, croire que la violence est quelque chose de normal, ne plus aller jouer avec de vrais camarades, limiter son activité physique, grignoter...

Et nos parents sont-ils plus informés que nous ?

Ces observations montrent qu'il y a un défaut d'information auprès des utilisateurs de télévision ou de jeux vidéo : nous proposons donc d'améliorer celle-ci pour que nous soyons, avec nos parents, mieux mis en garde.

Il est impossible de mettre des limiteurs de temps ou des systèmes interdisant aux enfants de regarder n'importe quoi mais il serait facile de proposer des notices mieux faites, des spots « publicitaires » informatifs...

Il faut réagir rapidement.

PROPOSITION DE LOI

Visant à améliorer la signalisation et l'information des consommateurs des jeux vidéos à propos des dangers d'une utilisation abusive et des téléspectateurs à propos du contenu parfois violent ou non adapté à l'âge de celui-ci.

Article 1er

Les éditeurs de jeux et les chaînes de télévision doivent modifier les avertissements sur les écrans pour qu'ils soient affichés en plus gros et sur des durées plus longues que ce qui existe actuellement,

- sur la télévision pour les films et certaines émissions,
- sur les ordinateurs et les consoles vidéos pour les jeux.

Article 2

Les éditeurs de jeux doivent rendre les notices plus faciles à lire pour mieux informer les parents des dangers des jeux vidéos et les inviter à un contrôle de la durée quotidienne de jeu de leurs enfants.

Article 3

Les éditeurs de jeux et les fabricants doivent proposer, dès la conception des jeux vidéos et des consoles, un chronomètre ou un décompteur permettant de contrôler le temps de jeux (de manière volontaire par le joueur ou par ses parents).

15e Parlement des Enfants
Classe de CM2 de la Circonscription de Saint-Pierre-et-Miquelon

Question au président de l'Assemblée Nationale

Monsieur le Président,

Nous aimerions savoir si vous êtes élu pour une durée déterminée et si ce n'est pas le cas, dans
quels occasions y-a-t-il un changement de président à l'Assemblée Nationale ?

Question au ministre de l'éducation

Monsieur le Ministre,

Une fois que les programmes de l'école sont écrits, est-ce que les députés en discutent et est-ce
qu'ils les votent ?